

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT

Direction générale de l'aviation civile

Arrêté du 13 septembre 2016 fixant le calendrier des examens théoriques des personnels navigants professionnels pour l'année 2017

NOR : DEVA1625318A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu l'arrêté du 22 février 2008 relatif aux modalités d'organisation des examens théoriques des brevets, des licences, des certificats et de la qualification de vol aux instruments des personnels navigants professionnels de l'aéronautique civile,

Arrête :

Article 1^{er}

Le calendrier des examens théoriques (sur support papier) des personnels navigants professionnels pour l'année 2017 est fixé par les tableaux suivants :

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE
DIRECTION DE LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE
Direction des personnels navigants
Pôle examens
Calendrier des sessions d'examens théoriques
du personnel navigant professionnel pour l'année 2017

NATURE DES EXAMENS	DATES D'INSCRIPTIONS		DATES DES ÉPREUVES écrites
	Ouverture	Clôture	
Certificat de membre d'équipage de cabine (CCA)			
1 ^{re} session	Lundi 27 mars 2017	Mardi 4 avril 2017	Jeudi 18 mai 2017
2 ^e session	Lundi 9 octobre 2017	Mardi 17 octobre 2017	Jeudi 30 novembre 2017

« Pour la session de Nouvelle-Calédonie, les périodes d'inscription sont inchangées. Toutefois, l'attention des candidats est appelée sur le jour local des sessions qui se dérouleront respectivement les 19 mai 2017 et 1^{er} décembre 2017. »

Parachutiste professionnel	Jeudi 29 décembre 2016	Vendredi 6 janvier 2017	Mercredi 15 février 2017
----------------------------	------------------------	-------------------------	--------------------------

L'examen parachutiste professionnel se déroulera simultanément dans les centres d'examens d'Orly et de Fort-de-France.

Nota important

Les dates des épreuves sont données à titre indicatif: elles sont susceptibles de modifications.

1. Il est rappelé que les dossiers de candidature devront parvenir au plus tard le jour de la clôture des inscriptions (le cachet de la poste faisant foi pour les envois par courrier) au pôle examens:

DSAC/PN, pôle examens, rue Jean-Mermoz, 91550 Paray-Vieille-Poste.

2. Les chèques et mandats portant redevances d'examens doivent être établis à l'ordre de « Régisseur d'avances et de recettes de la DSAC-Orly ».

3. Les candidats ne seront pas autorisés à accéder à la salle d'examen après ouverture des enveloppes scellées contenant les sujets et sont priés de vérifier leur lieu de convocation.

4. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la direction générale de l'aviation civile: DSAC/PN, pôle examens, rue Jean-Mermoz, 91550 Paray-Vieille-Poste, ou sur le site Internet de la DGAC: <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>.

Article 2

Le calendrier des sessions:

- aptitude à la langue anglaise pour la qualification de vol aux instruments;
 - compétences linguistiques langue anglaise,
- est disponible sur la page suivante:

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Calendrier-des-sessions,14250>.

Nota important

Ce calendrier est donné à titre informatif.

La DGAC se réserve le droit de modifier ou d'annuler les sessions d'examens et ne pourrait être tenue responsable des conséquences liées à une utilisation erronée ou obsolète des informations figurant dans ce document.

Avertissement: il vous appartient de vérifier la date d'examen proposée par le site d'inscription Océane. Une fois validé, votre choix ne pourra plus être modifié et la redevance d'examen ne pourra être ni remboursée ni reportée pour une nouvelle inscription.

Article 3

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Fait le 13 septembre 2016.

Pour la ministre et par délégation :
*Le chef du pôle examens de la direction
de la sécurité de l'aviation civile,*
M. CHABROUX